

Admissibilité aux concours enseignants : à nouveau des résultats catastrophiques !

Montreuil, le 13 mai 2024

Les résultats de l'admissibilité aux concours enseignants ont été publiés. Encore une fois, ils sont catastrophiques : **un millier de postes d'enseignants non pourvus, et sûrement plus après les résultats finaux !**

Concernant le concours de recrutement de professeurs des écoles, seuls 744 candidats sont admissibles dans l'académie de Versailles alors que 1 230 postes sont offerts ; à Créteil, ce sont 733 admissibles pour 1 037 places et 61 pour 152 en Guyane. Ces académies, où les nombres d'admis seront encore inférieurs aux nombres d'admissibles, connaîtront donc un nouveau déficit d'enseignants.

Dans d'autres académies, le nombre d'admissibles est à peine supérieur au nombre de places aux concours : 290 admis pour 215 à Paris, 383 pour 264 à Nancy-Metz.

Dans le second degré, les résultats du CAPES sont tout aussi alarmants :

- 97 admissibles pour 165 postes en allemand
- 63 admissibles pour 90 postes en lettres classiques
- 128 admissibles pour 122 postes en éducation musicale
- 749 admissibles pour 698 postes en lettres modernes
- 1254 admissibles pour 1040 postes en mathématiques

Ces résultats désastreux augurent d'une rentrée scolaire inacceptable !

Les gouvernements successifs portent l'entière responsabilité de cette situation avec des années de remise en cause des conditions de travail des personnels et de réformes délétères, avec le blocage des salaires, avec la mise en œuvre de la masterisation.

Ces chiffres vont conduire la ministre à tenter de faire appel à toujours plus d'enseignants contractuels, précaires et sous-payés !

C'est dans ce contexte qu'elle annonce sa réforme de la formation initiale : le concours à Bac+3, mais avec une titularisation toujours conditionnée à l'obtention du master, des lauréats du concours non fonctionnaires et « indemnisés » 900 € par mois en M1, des étudiants fonctionnaires stagiaires de M2 toujours surchargés par des exigences multiples... autant de mesures qui aggraveront la situation en remettant en cause le recrutement sous statut et en généralisant la contractualisation. Tout cela prépare le terrain à une offensive majeure contre le Statut de fonctionnaires à travers la réforme annoncée par le ministre de la Fonction publique Guerini.

Tout est lié ! Défendre les postes statutaires, c'est augmenter les salaires et donc le point d'indice, c'est en finir avec les contre-réformes qui saccagent les conditions de travail des personnels et qui remettent en cause le Statut.